

Les 35 heures : sans fleurs ni couronnes !

Où l'on assiste à la fin d'une exception française
à classer au rang de relique d'une fausse bonne idée

Saluons l'événement : le dernier rapport du CAE sur la réglementation du temps de travail, les revenus et l'emploi, rédigé par Patrick Artus, Pierre Cahuc et André Zylberberg, enterre définitivement, semble-t-il, ce que l'histoire mettra sur le compte des fausses bonnes idées de l'exception française : la RTT et les 35 heures. Les auteurs ont eu la pudeur de ne pas revenir sur le coût des dispositifs Robien puis Aubry I et II. On croyait jusqu'à présent aux estimations anciennes de la Dares selon lesquelles les 20 milliards d'euros dépensés chaque année pour subventionner la RTT avaient au moins permis de créer 300 000 à 400 000 emplois !

Qu'importe si, avec la même somme, on aurait pu créer, sur le papier, trois fois plus d'emplois marchands. Cela n'était-il pas révélateur d'une préférence française pour les loisirs, comme il y en a déjà une pour le chômage ? En effet, nous travaillons par habitant l'équivalent de trois semaines de moins que la moyenne européenne. Pour des populations données, ayant des niveaux de productivité comparables, la richesse produite par habitant chaque année dépend d'abord du nombre d'heures travaillées. De ce point de vue, la France est largement en dessous de son potentiel. C'est ainsi que, malgré une croissance de sa population systématiquement supérieure à la moyenne communautaire, elle accuse depuis vingt-cinq ans un retard de croissance de PIB par habitant de 0,2 par rapport à la moyenne européenne et de 0,5 par rapport à la Grande-Bretagne. Cette dernière nous a rattrapés puis dépassés, tout simplement parce qu'elle travaille vingt-six jours de plus par habitant. Si, tout en gardant la même productivité, nous travaillions autant que les Américains, nous aurions 8 000 euros de plus par an et par habitant à nous partager !

En 1997, peu d'économistes dénonçaient l'illusion malthusienne du partage du travail comme d'un gâteau fini et se levaient pour rappeler que c'est l'activité qui crée la richesse et donc l'emploi. Bref, qu'il fallait travailler plus, et non pas moins, pour travailler tous. Ce qui s'est avéré exact puisque aujourd'hui les pays où le taux de chômage, notamment de longue durée, est le plus faible sont aussi ceux où la durée du travail par habitant est la plus élevée. Cette prise de position était minoritaire chez la plupart des économistes, y compris ceux du CAE. Ces derniers montraient au contraire, modèles keynésiens à l'appui, que l'on allait créer des centaines de milliers d'emplois. On se souvient des modèles de l'OFCE annonçant que l'on allait créer 700 000 emplois grâce à la RTT.

L'on devait aussi retrouver la joie collective d'une population libérée des chaînes du travail en se mettant au pas des 35 heures. Elle allait enfin se consacrer à la vie familiale (les familles avec enfants ne représentent pourtant qu'un tiers des

Michel Godet

Professeur au CNAM,

membre du Conseil d'analyse économique

ménages) et citoyenne : l'on sait maintenant que les deux tiers du temps libre supplémentaire ont profité à la télévision (jeux et autres feuilletons de télé-réalité). Hélas, Joffre Dumazedier n'est plus là pour dénoncer l'aliénation du temps libre par le loisir passif ! L'on sait aussi que les effets collatéraux ont été catastrophiques sur la place du travail et de l'effort dans la société, sans oublier l'augmentation du stress, des accidents de travail et l'appauvrissement du lien social au travail.

Retenons donc bien la conclusion du rapport qui fera date : « *Les études menées depuis plus de dix ans dans plusieurs pays et fondées sur des dizaines de milliers d'observations montrent que l'idée selon laquelle la réduction de la durée du travail crée des emplois n'a aucune validité empirique. Soyons clairs : à l'heure actuelle, aucune étude sérieuse n'a pu montrer qu'une réduction de la durée du travail se traduisait par des créations d'emplois.* »

Relevons qu'il ne faudrait surtout pas diminuer les exonérations de charges accordées aux entreprises, pour les salaires jusqu'à 1,3 smic, cela risquerait d'engendrer des dizaines de milliers de suppressions d'emplois. C'est bien la baisse de charges sur les bas salaires – décidée en 1993 sous le gouvernement d'Edouard Balladur et maintenue ensuite par la gauche en contrepartie des 35 heures – qui a permis à l'emploi peu qualifié d'augmenter de nouveau.

Les auteurs montrent clairement que les effets positifs pour l'emploi annoncés par les modèles keynésiens n'ont pas été au rendez-vous. Sans doute en raison de la non-compensation salariale de la RTT : « *La réduction du travail peut aboutir à une baisse de l'emploi si les salariés sont fortement opposés à une réduction de leur pouvoir d'achat.* » Les analyses éclairantes de De Coninck montrent que les entreprises de moins de 20 personnes non concernées par les 35 heures ont créé beaucoup plus d'emplois que celles situées légèrement au-dessus de ce seuil qui ont vu leur rentabilité se réduire et ont cherché des gains de productivité susceptibles de compenser l'augmentation des coûts salariaux. Le contribuable a subventionné la réduction du temps de travail, il va maintenant être sollicité pour encourager son augmentation. Quel gaspillage d'énergie et d'argent pour revenir au point de départ !

Après ce rapport, la gauche réaliste et soucieuse d'avenir devrait commencer par reconnaître qu'elle s'est trompée, de bonne foi sans doute, sur les 35 heures ! Il n'y aura pas de refondation sans inventaire de cet acquis social devenu relique d'un culte disparu. ■